



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Académie d'ORLÉANS-TOURS

SPECIALITE ARTS

[histoire des arts]

**Epreuves terminales [écrite et orale]
du baccalauréat**

Vade-meçum

V3



Vue intérieure de la *Sagrada Família*, Barcelone.

**Vincent Bécognée, IA-IPR Histoire-Géographie - Alain Murschel, IA-IPR d'Arts plastiques
académie d'Orléans-Tours**

**Ce vade-mecum est à destination des membres de jury
appelés en qualité d'interrogateur et de correcteur sur
les épreuves - écrite et orale - de terminale
de l'enseignement de *spécialité* « ARTS » - Histoire des arts.**

**Il rappelle les principes et modalités d'organisation,
notamment au sein de l'académie Orléans-Tours,
en pleine cohérence avec les textes institutionnels qui restent prépondérants.**

| | |
|---|--------|
| Texte institutionnel de cadrage | P. 3 |
| Epreuve écrite | P. 4 |
| Epreuve orale | P. 5-6 |
| Epreuve orale de contrôle | P. 6 |
| Matrice « Document de synthèse » | P. 7 |
| Calendrier des épreuves | P. 8 |
| Horaires de passage | P. 9 |
| Grilles d'évaluation | P. 10 |
| Synthèse des observables et PRINCIPES COMMUNS établis (doc. 28fev 2025) | P. 11 |

IA-IPR :

vinvent.becognee@ac-orleans-tours.fr 06 22 04 97 94

alain.murschel@ac-orleans-tours.fr 06 79 55 42 26 / 06 81 65 16 25

DEC (Division des Examens et Concours) :

Mme Maryne JACQUES

Maryne.Jacques@ac-orleans-tours.fr / 02 38 79 38 79

Texte institutionnel de cadrage



Bulletin officiel spécial n° 30 du 29 juillet 2021

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121271N.htm>

La présente note de service définit l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité arts de la classe de terminale. Elle est applicable à compter de la session 2022 du baccalauréat. Elle abroge et remplace, à compter de la session 2022 de l'examen, la note de service n° 2020-024 du 11 février 2020 et la note de service modificative du 25 septembre 2020.

Épreuve terminale de l'enseignement de spécialité ARTS à compter de la session 2022

Objectifs généraux

L'épreuve porte sur les notions et contenus, capacités et compétences figurant dans le programme de l'enseignement de spécialité arts de la classe de terminale défini par l'arrêté du 19 juillet 2019 paru au BOEN spécial n° 8 du 25 juillet 2019. Elle prend également appui sur les acquis du programme de la classe de première défini par l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019.

Pour tous les enseignements artistiques, elle comprend une partie écrite et une partie orale dont les durées sont communes. Chacune des parties compte pour la moitié de la note globale.

Dans ce cadre, chaque enseignement dispose, pour chacune des parties écrite et orale, des visées et modalités spécifiques en correspondance avec sa singularité et avec ses besoins propres.

Pour l'épreuve orale de contrôle, l'évaluation porte sur les connaissances, les compétences travaillées et les attendus de fin d'année figurant au programme de l'enseignement de spécialité de la classe de terminale.

Histoire des arts

Nature de l'épreuve

L'épreuve d'histoire des arts comprend deux parties : une partie écrite (3 heures 30) et une partie orale (30 minutes).

Objectifs de l'épreuve

L'objectif de l'épreuve est d'évaluer les compétences d'ordre culturel, critique et méthodologique du candidat, en rapport avec les connaissances, les compétences et les attendus de fin d'année définis dans le programme de spécialité en terminale, qui permettent au candidat :

- de **reconnaître la valeur artistique du patrimoine de proximité** et de le **mettre en relation avec le patrimoine mondial** grâce à la mobilisation des **références acquises** en cours et de son **expérience personnelle** ;
- de **décrire, analyser, interpréter et comparer des œuvres et des formes artistiques de natures diverses**, par l'analyse formelle et sémantique, et en prenant en compte leurs aspects concrets et matériels (modes de construction ou de découpage, mouvement et rythme, valeurs, couleurs, texture, écriture instrumentale ou vocale, fonction de l'ornement, rapport au corps, éléments d'iconographie mythologique et religieuse, éléments repris d'un autre domaine artistique, etc.) ;
- de **mettre en valeur** ce qui rattache les œuvres et les formes artistiques à un artiste, un courant, un langage, une époque, en les **replaçant dans leur contexte de production et de réception**, en **dégageant leurs spécificités et leurs enjeux** ;
- d'appréhender de façon **critique** une culture fondée sur **une expérience esthétique** (visuelle, auditive, etc.) en la **croisant avec les diverses sources** d'informations dont il peut avoir connaissance, afin de **soutenir une position personnelle**.

Les candidats individuels ou issus des établissements privés hors contrat se présentent à l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires sauf pour la partie orale de l'épreuve pour laquelle la prestation est individuelle. Ils remplissent eux-mêmes le document de synthèse demandé. Selon l'enseignement artistique suivi, ils constituent également eux-mêmes leur carnet de bord, de création ou de travail.

Epreuve écrite

Modalités de l'épreuve

3 sujets **au choix** sont proposés au candidat.

Chacune des trois questions du programme limitatif paru au BOENJS fait l'objet d'un sujet.

Un sujet au moins est sous forme de dissertation, et un sujet au moins est sous forme d'une composition sur documents.

→ Dissertation

Le candidat traite un sujet dont la **formulation** peut prendre des formes diverses : reprise d'un intitulé du programme limitatif, question ou affirmation, problématique explicite ou non ; elle peut être brève ou détaillée, et s'appuyer ou non sur une citation. Le sujet pourra porter sur n'importe quelle partie du programme, ou sur plusieurs à la fois.

Le candidat doit conduire une réflexion personnelle et argumentée, appuyée sur la connaissance et la référence précise à des œuvres d'art de diverses natures.

Pour développer son argumentation, il s'appuie sur les notions du programme, ainsi que sur ses lectures et sa culture personnelles.

→ Composition sur documents

Une **question** est **posée** au candidat. Elle est **accompagnée de sept documents maximum** renvoyant à cinq œuvres. Ces documents sont de diverses natures, pouvant comprendre des documents iconographiques, un texte, un document sonore (qui ne peut dépasser 5 minutes) ou audiovisuel. Les modalités de diffusion du document sonore ou audiovisuel sont précisées dans le sujet.

Le candidat rédige sa réponse à la question de manière ordonnée, en étayant son argumentation par des éléments précis issus de l'analyse des documents fournis et en l'enrichissant de sa culture personnelle et de sa connaissance du programme. Les documents viennent à l'appui du raisonnement ; l'exercice du commentaire n'est pas en soi la finalité de l'épreuve.

Les critères d'évaluation incluront, entre autres, la capacité de l'élève à :

- **maîtriser des repères** culturels, géographiques et chronologiques ;
- **utiliser un vocabulaire** technique et formel propre aux différents arts ;
- **produire un discours écrit raisonné** sur des œuvres, un thème, une problématique d'histoire des arts ;
- **formuler un jugement esthétique et critique argumenté** ;
- **réunir et croiser des sources diverses** en les hiérarchisant : livres et articles, ressources numériques, etc.

Composition du jury – partie écrite

L'évaluation est assurée par un professeur assurant tout ou partie de son service en **enseignement de spécialité**. [...] en cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts et théâtre, **chaque jury est titulaire de la certification dans le domaine qu'il évalue.**

Epreuve orale

« commentaire organisé »

Elle prend appui sur **un dossier** consistant en **deux portfolios numériques** préparés et apportés par le candidat, et visant à refléter son appropriation personnelle du programme, ainsi qu'un dossier imprimé comprenant un document de synthèse.

DOSSIER NUMERIQUE

Le candidat constitue en tout **deux portfolios**, portant chacun sur l'une des trois questions du programme limitatif, l'ensemble formant son dossier.

Chaque portfolio **peut prendre plusieurs formes ou formats** numériques ; au gré du candidat : diaporama, séquence vidéo, etc.

Le candidat veille à ce que les formats choisis soient lisibles par un logiciel courant.

Portfolio numérique 1

Composé par le candidat d'un ensemble de **documents iconographiques, sonores, textuels ou audiovisuels** rendant compte **de 3 à 8** œuvres d'art, ou encore d'une source critique ou théorique.

Chaque œuvre présentée est précisément identifiée et située, de même que chaque document comporte la mention de sa source, à l'exclusion de tout autre commentaire écrit.

Portfolio numérique 2

Le candidat compose ce portfolio autour d'une **problématique** de son choix, **reliée à une question du programme limitatif** et qu'il lui appartiendra d'exprimer oralement lors de l'épreuve.

Cette problématique n'est pas formulée dans son portfolio sinon par un titre bref, qui constitue le seul élément textuel de l'invention du candidat.

A transmettre au plus tard 15 jours avant l'épreuve via filsender à la DEC : ce.dec1@ac-orleans-tours.fr



Fichier "MURSCHEL" :
- « Portfolio1_Murschel »
- « Portfolio2_Murschel »



Fichier "BECOGNEE" :
- « Portfolio1_Bécognée »
- « Portfolio2_Bécognée »



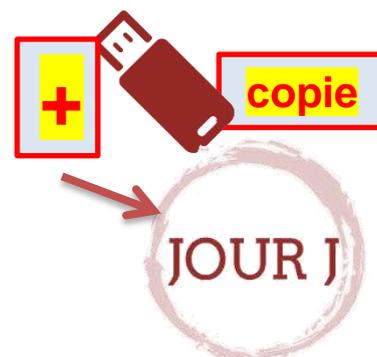
DOSSIER IMPRIME

Référencement des œuvres

Un tirage des documents incluant le référencement des œuvres reproduites ou des textes, et la mention de leurs sources :
ce tirage servira en cas de défaut de lecture des fichiers numériques.

Document de synthèse

Commun à tous les élèves, il décrit sommairement le travail effectué de la classe (nature et le contenu des séances de travail, les rencontres, visites, recherches et activités communes). Etabli et visé par le professeur coordonnateur de l'équipe chargée de l'enseignement et le tampon de l'établissement.



L'épreuve est organisée en deux parties consécutives.
(Durée : 30 minutes sans préparation)

| | |
|---------------------------------------|--|
| Partie 1 15 minutes maximum | Le candidat tire au sort l'une des deux thématiques retenues. → Il présente au jury le portfolio correspondant. Le candidat parle sans notes , assis ou debout à son gré. Il a recours autant que de besoin aux images, fixes ou animées, et aux documents sonores qui composent son portfolio, et qu'il partage avec le jury. À cet effet, il est souhaitable que la salle soit équipée d'un matériel qui permette au candidat d'appuyer son exposé sur la diffusion de son portfolio. |
| Exposé | Il expose la problématique qu'il a déterminée. Il justifie son choix d'œuvres, leur ordonnancement, et les liens qu'il établit entre elles en fonction de la problématique. |
| Partie 2 le temps restant | Un entretien avec le jury permet de vérifier, à partir de questions ouvertes posées par celui-ci, les acquis du candidat en histoire des arts, ses compétences méthodologiques et critiques, son expérience personnelle des œuvres, ainsi que d'approfondir la réflexion sur l'un ou l'autre des deux portfolios. |
| Entretien | |

Les critères d'évaluation

Pour la répartition des points, les examinateurs veillent, en gardant à l'esprit l'ensemble des objectifs de l'épreuve et des compétences de référence, à prendre en compte les critères suivants :

- **maîtriser du programme du cycle terminal et des questions limitatives** ;
- **maitrise du vocabulaire** approprié à chaque domaine artistique ;
- compréhension des questions, structuration et **à-propos** de l'exposé et des réponses ;
- **précision des connaissances**, œuvres et références mobilisées ;
- **distance** par rapport au dossier et mise en perspective de son propre travail ;
- **sensibilité** de l'approche ;
- clarté et qualité de l'**expression orale**.

Composition du jury – partie orale

- **histoire des arts** : l'évaluation est assurée conjointement par **deux professeurs** de l'éducation nationale **titulaires de la certification complémentaire en histoire de l'art** ; l'un des deux membres du jury enseigne en lycée dans la spécialité histoire des arts ; l'un des deux membres du jury est spécialiste d'une discipline artistique.

Epreuve orale de contrôle

30min.

/ 20pts

Modalités de l'épreuve

L'épreuve consiste en une interrogation du candidat à partir de **documents apportés par le jury** et en lien avec les questions du **programme limitatif** publié au BOENJS.

- temps de préparation : 30 minutes.
- **interrogation : 30 minutes.**

Composition du jury – oral de contrôle

Dans tous les domaines artistiques, l'évaluation est assurée par un professeur assurant tout ou partie de son service en **enseignement de spécialité** et selon les dispositions disciplinaires ou de **certification complémentaire** identiques aux autres épreuves.

Document de synthèse

« Commun à tous les élèves, il décrit sommairement le travail effectué de la classe (nature et le contenu des séances de travail, les rencontres, visites, recherches et activités communes). Etabli et visé par le professeur coordonnateur de l'équipe chargée de l'enseignement et le tampon de l'établissement ».

| BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE Epreuve terminale <u>Partie orale</u> de l'épreuve : <i>commentaire organisé</i> | | Enseignement de spécialité « ARTS » <i>Histoire des arts</i> | |
|--|--|---|----------------------------|
| Lycée : | | Session : | |
| | | | |
| NOM du candidat | | | |
| Prénom du Candidat | | | |
| Effectif total des élèves en Terminale spécialité : | Nombre de groupe en Terminale spécialité : | <input type="checkbox"/> 1 | <input type="checkbox"/> 2 |
| Nature et contenu des séances de travail : | | | |
| Rencontres / Visites : | | | |
| Recherches et activités communes : | | | |
| Spécificités (facultatif) : | | | |

Le professeur coordonnateur
de l'équipe :

Tampon de l'établissement :

Calendrier des épreuves orale et écrite spécialité ARTS-Histoire des arts

| | | |
|-------------------------------------|---|---|
| V 23 mai 2025 | Dépôt des dossiers numériques (2 portefeuilles) (15 jours réglementaires avant épr. orale) Prévisionnel : élèves | Envoi des dossiers via filesender par l'intermédiaire de la DEC : Passation des candidats au sein de leur lycée |
| V 6 juin | - apm (14h-17h) en VISIO : Réu. ENTENTE épr. orale. | |
| Ma 10 juin | Soutenances de l'épreuve orale (3 jours nécessaires) Modalités harmo idem qu'en arts plastiques L'harmonisation se fait au fil de la semaine (remontées/régulations journalières ; dialogue continu IA-IPR avec jurys). | |
| Me 11 juin | | |
| J 12 juin | | |
| Me 17 juin <i>Date nationale</i> | Apm : épreuve écrite 14h-17h30 | |
| J 19 juin | - matin (9h-12h) en VISIO : Réunion ENTENTE épreuve écrite - apm : démarrage des corrections en ligne | Histoire des arts : Demande à la DEC de 2 copies test par département |
| V 20 juin | Suite corrections en ligne | |
| S 21 juin | Suite corrections | |
| D 22 juin | Suite corrections | |
| L 23 juin | Suite corrections en ligne | |
| Ma 24 juin | Suite et fin corrections en ligne ... - 13h30, réunion HARMONISATION EN VISIO et saisie des notes | |
| Me 25 juin au 2 juillet | GRAND ORAL Tous les correcteurs à mobiliser sur le grand oral, ce qui justifie une fin des corrections le 24 juin | |
| [...] ... juillet | <i>Publication des résultats</i> | |

Horaires de passage (à titre indicatif) :

L'épreuve orale est organisée en deux parties consécutives.

- première partie : 15 minutes maximum ;

- seconde partie : le temps restant.

(Durée : 30 minutes sans préparation)

| | |
|------------------------|--|
| 8h00 – 8h30 | Arrivée des jurys, coordination, saisie complémentaire des portfolios |
| Candidat 1 : | |
| 08h30 - 8h45 | Exposé (15 min maxi) |
| 8h45 – 9h00 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 9h00 - 9h15 | Délibération-évaluation |
| Candidat 2 : | |
| 09h15 - 9h30 | Exposé (15 min maxi) |
| 9h30 – 9h45 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 9h45 - 10h00 | Délibération-évaluation |
| Candidat 3 : | |
| 10h00 - 10h15 | Exposé (15 min maxi) |
| 10h15 – 10h30 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 10h30 - 11h45 | Délibération-évaluation |
| Candidat 4 : | |
| 11h45 - 12h00 | Exposé (15 min maxi) |
| 12h00 – 12h15 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 12h15 - 12h30 | Délibération-évaluation |
| 12h30 - 13h45 | Pause-déjeuner |
| Candidat 5 : | |
| 13h45 – 14h00 | Exposé (15 min maxi) |
| 14h00 -14h15 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 14h15 -14h30 | Délibération-évaluation |
| Candidat 6 : | |
| 14h30 – 14h45 | Exposé (15 min maxi) |
| 14h45 -15h00 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 15h00 -15h15 | Délibération-évaluation |
| Candidat 7 : | |
| 15h15 – 15h30 | Exposé (15 min maxi) |
| 15h30 -15h45 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 15h45 -16h00 | Délibération-évaluation |
| Candidat 8 : | |
| 16h00 – 16h15 | Exposé (15 min maxi) |
| 16h15 -16h30 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 16h30 -16h45 | Délibération-évaluation |
| Candidat 9 : | |
| 16h45 – 17h00 | Exposé (15 min maxi) |
| 17h00 -17h15 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 17h15 -17h30 | Délibération-évaluation |
| (Candidat 10 :) | |
| 17h30 – 17h45 | Exposé (15 min maxi) |
| 17h45 -18h00 | Entretien (le temps restant ou 20 min maxi) |
| 18h00 -18h15 | Délibération-évaluation |
| | Saisie des notes <u>sans verrouiller</u> et envoi des notes tous les soirs à : (verrouillage le dernier jour des oraux). |

EVALUATION

Grilles communes d'aide à la correction et à l'évaluation de l'épreuve écrite d'enseignement de spécialité Histoire des arts

« [...] Les éléments qui suivent sont des indications données aux correcteurs et non un corrigé consignait l'ensemble des attendus des différents exercices. Dès lors, les correcteurs s'attacheront à valoriser les compétences et connaissances manifestées par les réponses apportées quels que soient les choix formels de présentation où les orientations prises par le commentaire. Le sujet fournit à l'élève l'occasion d'articuler efficacement méthodes et savoirs pour dégager les enjeux d'une question ou d'une proposition ; il lui permet également d'attester de sa capacité à situer sa réflexion dans le cadre global de l'histoire des arts en mobilisant les œuvres de son choix, en les exploitant de manière pertinente pour soutenir son propos. Il est donc moins question de fournir une réponse type, que d'engager une honnête réflexion habilement argumentée sur les œuvres. Deux outils distincts (mais qui nécessairement se recoupent pour partie) ont été produits : l'un pour la dissertation, le second pour l'épreuve sur documents ».

Source extraite de la session 2023.

Lien : file:///C:/Users/amurschel/Documents/IA-IPR/HISTOIRE%20DES%20ARTS/Bac_Hida/Echelle%20descriptive%20HDA.pdf

Dissertation

| Niveau | Compétences méthodologiques | Compétences d'ordre esthétique | Compétences d'ordre culturel |
|---|---|--|--|
| Très bonne maîtrise des compétences | L'élève sait s'approprier les termes du sujet et problématiser. L'introduction comporte une accroche, une problématique et annonce le plan. Le plan est pertinent Le discours est argumenté, raisonné et personnel. La conclusion synthétise les arguments et propose une ouverture. | L'élève développe un jugement esthétique et critique au service de son argumentation. Il propose une lecture des œuvres en s'appuyant sur l'étude de leurs constituants. Il soutient une position fondée sur une culture personnelle et appuyée de manière raisonnée. Il établit une relativité des réceptions et explicite les intentions et notions en jeu. | L'élève utilise un vocabulaire spécifique et adapté aux différents arts évoqués. La précision et la qualité de l'analyse des œuvres sont mises au service de l'argumentation. Il manifeste une très bonne maîtrise des notions convoquées par le sujet et dispose d'éléments conséquents de culture personnelle. Il a une très bonne maîtrise des repères culturels et chronologiques en jeu dans le sujet et est capable d'une contextualisation précise au service de l'argumentation. L'élève convoque des œuvres d'art de diverses natures, prend en compte leur matérialité. Il a conscience des interactions entre la forme artistique et les autres dimensions de l'œuvre. Il sait réunir et croiser des œuvres issues de différents arts. |
| Maitrise satisfaisante des compétences | Les termes du sujet sont simplement repris. L'introduction annonce une problématique et un plan Le discours est argumenté et raisonné. La conclusion fait une simple synthèse des arguments. | L'élève développe un jugement esthétique et critique. L'élève réalise une approche sensible d'un panel d'œuvres bien sélectionné. L'élève exprime un ressenti devant des productions artistiques. | L'élève utilise un vocabulaire spécifique et à propos. Il fait preuve d'une connaissance satisfaisante des notions en jeu dans le sujet et apporte des éléments de culture personnelle. Il manifeste une maîtrise des repères culturels et chronologiques en jeu dans le sujet. Il convoque des œuvres d'art de diverses natures, choisies avec pertinence pour appuyer l'argumentation. Il réunit des œuvres issues de différents arts. |
| Maitrise fragile des compétences | La problématique ne prend en compte qu'une partie des termes du sujet. L'introduction est incomplète L'organisation du plan est peu apparente et ne répond que partiellement à la problématique ; Le discours argumentatif est maladroit. La conclusion ne reprend que partiellement les arguments énoncés. | Le jugement esthétique et critique n'est pas assez explicite. Le nombre d'œuvres convoquées est insuffisant et l'approche sensible reste superficielle. Absence de relativité quant à la notion de goût personnel. | L'élève maîtrise mal le vocabulaire spécifique. Ses connaissances des notions en jeu dans le sujet sont superficielles. Il dispose d'une maîtrise partielle des repères culturels et chronologiques en jeu dans le sujet. Manque d'articulation entre les connaissances et les œuvres convoquées. Manque de diversité dans les arts convoqués. |
| Maitrise insuffisante des compétences | La problématisation est maladroite ou fautive car elle ne correspond pas au sujet. Il n'y a pas d'introduction. Il n'y a pas d'organisation du propos, pas d'argumentation, pas de lien avec la problématique. Il n'y a pas de conclusion. | Les jugements esthétiques et critiques sont peu pertinents ou hors de propos. Les œuvres convoquées sont peu appropriées ou hors sujets. Les jugements personnels sont émis sans être argumentés. | Absence de vocabulaire spécifique. L'élève a une maîtrise très insuffisante des notions en jeu dans le sujet. Absence de repères culturels et chronologiques en jeu dans le sujet. Absence d'articulation entre les connaissances et les œuvres convoquées. Absence de diversité dans les arts convoqués. |

Composition sur documents

| Niveau | Compétences méthodologiques | Compétences d'ordre esthétique | Compétences d'ordre culturel |
|---|---|--|---|
| Très bonne maîtrise des compétences | L'élève sait s'approprier les termes du sujet et problématiser. L'introduction comporte une accroche, une problématique et annonce le plan. Le plan est pertinent Le discours est argumenté, raisonné et personnel. La conclusion synthétise les arguments et propose une ouverture. | L'élève développe un jugement esthétique et critique au service de son argumentation. Il propose une lecture des œuvres en s'appuyant sur l'étude de leurs constituants. Il soutient une position fondée sur une culture personnelle en appui sur une pensée structurée. Il établit la relativité de la réception des œuvres et explicite les intentions et les notions en jeu. | L'élève utilise un vocabulaire spécifique et adapté aux différents arts évoqués. La précision et la qualité de l'analyse des œuvres proposées sont mises au service de l'argumentation. Les connaissances mobilisées sont précises, maîtrisées et judicieuses. Les œuvres convoquées, autres que celles du corpus, appartiennent à des domaines artistiques variés ; la maîtrise de ces références permet d'apporter une plus-value à la réflexion ; l'intégration de ses références tient compte de leurs spécificités culturelles et chronologiques. |
| Maitrise satisfaisante des compétences | Les termes du sujet sont simplement repris. L'introduction annonce une problématique et un plan Le discours est argumenté et raisonné. La conclusion fait une simple synthèse des arguments. | L'élève développe un jugement esthétique et critique. Il réalise une approche sensible d'un panel d'œuvres bien sélectionné. Il exprime un ressenti devant des productions artistiques. Il aborde les intentions et les notions en jeu. | Vocabulaire spécifique utilisé à propos. L'analyse des documents est articulée au développement de manière pertinente. Les connaissances mobilisées pour nourrir l'analyse des documents sont pertinentes. Les œuvres convoquées, autres que celles du corpus, sont suffisamment nombreuses et leur choix est pertinent. Les repères culturels et chronologiques en jeu dans le sujet sont maîtrisés. |
| Maitrise fragile des compétences | La problématique ne prend en compte qu'une partie des termes du sujet. L'introduction est incomplète L'organisation du plan est peu apparente et ne répond que partiellement à la problématique. Le discours argumentatif est maladroit. La conclusion ne reprend pas les quelques arguments énoncés. | Le jugement esthétique et critique n'est pas assez explicite. Le nombre d'œuvres convoquées est insuffisant et l'approche sensible reste superficielle. Absence de relativité quant à la notion de goût personnel. | Le vocabulaire spécifique est mal maîtrisé, mal employé. L'analyse des documents n'est pas pertinente ou n'est pas articulée à l'argumentation. Les connaissances mobilisées ne sont pas suffisamment maîtrisées et / ou leurs pertinences vis à vis des œuvres analysées ne sont pas suffisantes. Les œuvres convoquées, autres que celles du corpus, ne permettent pas de nourrir le questionnement. Maîtrise partielle des repères culturels et chronologiques en jeu dans le sujet. |
| Maitrise insuffisante des compétences | La problématisation est maladroite ou fautive car elle ne correspond pas au sujet. Il n'y a pas d'introduction. Il n'y a pas d'organisation du propos, pas d'argumentation, pas de lien avec la problématique. Il n'y a pas de conclusion. | Les jugements esthétiques et critiques sont peu pertinents ou hors de propos. Les œuvres convoquées sont peu appropriées ou hors sujets. Les jugements personnels sont émis sans être argumentés. | L'élève n'emploie pas de vocabulaire spécifique. Les documents ne sont pas pris en compte dans la réflexion. L'analyse des documents ne paraît s'appuyer sur aucune connaissance préalable. Aucune œuvre supplémentaire n'est convoquée. Les repères culturels et chronologiques en jeu dans le sujet n'apparaissent pas. |

Principes communs dans la conduite des apprentissages et les attendus de fin de cycle terminal et d'épreuves

Synthèses issues des groupes de travaux des professeurs de spécialité ARTS-*Histoire des arts* qui permettent un état des lieux des méthodes établies et de mesurer les écarts, évolutions et progressions portées/possibles d'une année de formation/session d'examen à l'autre, à dessein d'harmonisation des pratiques.

1. Remontées d'observations à l'issue des corrections de la session 2024 et sur l'année scolaire 2024-2025, en date de la journée de travail du 28 février 2025 / Etablissement de positionnements (et leviers) communs.
2. Retours sur les observables et constats partagés : établissement de principes communs posés à l'issue de la session 2025.

Epreuve orale

(Portefolios et soutenance orale)

Epreuve écrite

(Dissertation et composition sur documents)

Epreuve orale

Remontées d'observations issues de la session 2024 et de l'année scolaire 2024-2025

Etablissement de positionnements communs
(en date du 28 fév 2025)

Principes communs portés
A l'issue de la session 2025

Dossier : portfolios, documents réfs et de synthèse

- Des candidats peinent encore à se détacher du support autorisé et prennent encore appui de leur portfolio pour lire des éléments textuels.
- Des portfolios (non évalués et qui sont certifiés par le professeur) reposent parfois sur une même matrice modélisante ou des candidats révèlent une normalisation de présentation, d'enchaînement, avec de mêmes stratégies introductives/conclusives (dernières étant souvent peu développées, manque de personnalisation) ; quand ils ne savent pas par quel bout encore démarrer le portfolio.
- Nombreuses œuvres "confidentielles" convoquées, qui ne permettent pas au candidat de prendre appui sur des références artistiques reconnues de tous et emblématiques dans Histoire de l'art.
- Des portfolios présentent des œuvres d'art qui questionnent leur statut artistique (ou non).
- Des portfolios présentent des visuels de mauvaise qualité (définition, dimensions) et non adossés à leur source ou mal sourcés.
- Cartels variablement investis.
- Des présentations/exposés reposent sur un unique domaine artistique et l'entretien peine à faire élargir pour pouvoir mesurer des connaissances sur une pluralité de domaines artistiques.
- Certains domaines sous-représentés, exemple : le domaine musical.

- Titrer** les portfolios, sans reprise littérale de la problématique.
- Appropriation personnelle dans la présentation** des portfolios. En ce sens penser une méthode qui aide l'élève à choisir l'organisation la plus opérante au regard de ses intentions. Cette *structuration de la pensée* ne repose nullement sur un modèle type attendu.
- Avoir des **œuvres "repères et communes de tous"** au sein des **3 à 8 œuvres attendues** et veiller à leur diversité (domaines).
- Définir/déterminer avec les élèves, ce qui fait œuvre dans un document, **questionner le statut de l'objet artistique**.
- Assurer une veille sur la **qualité visuelle** des reproductions d'œuvres et sur leurs sources (pouvant être regroupées).
- Respecter la **normalisation établie des cartels**.
- Au travers de la présentation de ses 2 portfolios, le candidat aura à minima convoqué **2 domaines artistiques différents**, dans la logique intrinsèque de l'enseignement d'histoire DES arts.
- Mettre en place/exploiter une **banque de références d'œuvres par domaine** (chaque élève se constitue stratégiquement son "musée imaginaire", propice aux épreuves écrites, mais aussi pour l'oral ; en s'assurant de la présence d'œuvres musicales.

Epreuve orale

Remontées d'observations issues de la session 2024 et de l'année scolaire 2024-2025

Etablissement de positionnements communs
(en date du 28 fév 2025)

Principes communs portés
A l'issue de la session 2025

Soutenance orale

- Trop de candidats déroulent leur exposé en présentant une œuvre après l'autre, sans réelle portée autre qu'une description littérale des documents.
- Difficultés parfois à poser une problématique, la développer d'une manière structurée/argumentée et/ou à définir des enjeux.
- Trop de candidats engagent la présentation de leur corpus de documents/d'œuvre, sans introduction et/ou conclusion efficace.
- Vocabulaire spécifique pas toujours maîtrisé.
- Datation et repérage chronologique variablement maîtrisés.
- Des difficultés à conduire le regard du jury sur l'analyse d'une œuvre (pourtant support de l'oral).
- Des difficultés sur la partie entretien et/ou à se détacher du par cœur.
- Des candidats mis en difficulté par des questions fermées ou trop précises sur les thèmes du programme

- Poser une méthode** (identifiée par les élèves) qui permette de dépasser une présentation perlée des œuvres une après l'autre (tout en laissant la liberté au candidat dans sa présentation/organisation globale du portfolio). Mise en regard de 2 œuvres sur une même diapo, par exemple.
- Travailler la **problématisation** avec les élèves de manière à leur **proposer une méthode** qui leur permette de poser et expliciter clairement la problématique retenue en début d'exposé oral.
- Poser une méthode** (identifiée par les élèves) qui aide l'élève à introduire, structuré (pas de nombre de parties attendues) et conclure un exposé oral.
- Assurer une veille/un **lexique sur le vocabulaire spécifique** (sorte de **banque de mots clés** pouvant être établie).
- Respecter la **normalisation établie des cartels** et poser **des temps d'apprentissage pour situer les œuvres** dans le temps et l'espace. (Possiblement en point d'appui de la banque de références : chaque élève y travaille l'ordre chronologique).
- Proposer des **situations de prise de croquis/schémas** d'une œuvre, à dessein d'éduquer le regard et d'entraînement à la lecture d'image (composition, ...). Le carnet de bord pouvant servir d'appui.
- Poser des temps d'**entraînement oraux** en mettant les élèves **en situation** de jury/candidat : jeu de rôle, élaboration de questions, temps à tenir, questionner le ressenti/la dimension sensible, entraînement formatif/épreuve blanche, ... (Poser des **questions larges et ouvertes** incitant les candidats à s'exprimer de manière continue, en lieu et place d'une succession rapide de questions fermées in fine déstabilisantes).

Epreuve écrite

Remontées d'observations issues de la session 2024 et de l'année scolaire 2024-2025

Etablissement de positionnements communs
(en date du 28 fév 2025)

Principes communs portés
A l'issue de la session 2025

Dissertation

- Des écrits qui reposent principalement sur une restitution de connaissances de cours ; plaquant ce dernier sans saisie réelle du sujet.
- Des références d'œuvres variablement investies et qui ne mobilisent pas toujours le panel des domaines artistiques permis ; s'ancrant d'autant plus sur des œuvres dites "confidentielles", peu connues/représentatives.
- Des écrits, parties, idées argumentées mais qui manquent d'un exemple explicite.
- Des références parachutées dans l'écrit/l'argumentaire (et parfois trop nombreuses) sans ancrage contextuel.
- Des introductions modélisantes (avec une phrase d'accroche plaquée artificiellement, une structure similaire) et des conclusions trop brèves et peu consistantes (aux formules d'ouvertures parfois téléphonées et non convaincantes).
- Des écrits qui systématisent un nombre de parties attendues ou qui se présentent en un seul bloc.
- Des écrits qui oscillent entre le « je », le « nous, le « on ».
- Une maîtrise de la langue française écrite parfois malmenée.
- Cartels variablement investis, la chronologie est variablement maîtrisée.

- Saisir, analyser et définir **les termes**/enjeux du sujet.
- Contextualiser** le sujet.
(Mettre en place une méthode).
- Mettre en place une **banque de références d'œuvres par domaine** (chaque élève se constitue stratégiquement son "musée imaginaire", propice aux épreuves écrites, mais aussi pour l'oral).
- Y placer des **œuvres "repères et communes de tous"**
- Chaque argumentaire** est appuyé à minima par **une référence** (idéalement développée).
- Contextualisation/explicitation** incontournable de l'œuvre (citation, ...) convoquée qui sert l'argumentation.
- Poser une méthode** (identifiée par les élèves) qui aide l'élève à introduire et conclure un écrit structuré.
- Les phrases d'accroches (non obligatoires) à convoquer avec à propos/efficacité !
- L'ouverture (non obligatoire) apporte somme toute plus-value.
- Composition écrite reposant à minima sur deux parties et présentée d'une manière aérée.
- Questionner la **dimension personnelle et sensible d'un écrit** (« je », « nous », « on », ... qu'est-ce que cela dit ? ...)
- Maintenir une veille sur la maîtrise de la langue française écrite (sans décote de points !) et penser des modalités qui invitent les élèves à **rédigier/recopier les noms d'artistes/d'auteurs et autres vocabulaires spécifiques**.
(Préférons nommer le document convoqué par son auteur, en lieu et place de « doc.1 »)
- Respecter la **normalisation établie des cartels**.

Epreuve écrite

Remontées d'observations issues de la session 2024 et de l'année scolaire 2024-2025

Etablissement de positionnements communs
(en date du 28 fév 2025)

Principes communs portés
A l'issue de la session 2025

Composition sur documents

- Le corpus de documents/d'œuvres n'est pas toujours saisi dans son intégralité.
- Le sujet n'est pas appréhendé de manière approfondie.
- Le lien entre le sujet et le corpus de documents/d'œuvres n'est pas toujours mené.
- Des introductions qui déroulent tous les cartels du corpus.
- Des écrits, parties, idées argumentées mais qui manquent d'exemples explicites.
- Ecrit qui ne témoignent pas suffisamment d'une culture personnelle (élargie, maîtrisée). Manque de références personnelles complémentaires.
- Une approche trop/exclusivement littérale des documents/œuvres, ne dépassant pas le descriptif/la simple citation.
- Des écrits et développements qui peinent dans l'argumentation.
- Une maîtrise de la langue française écrite parfois malmenée.
- Cartels variablement investis, la chronologie est variablement maîtrisée.

- Saisir et analyser **TOUS les documents** du corpus.
- Saisir, analyser et définir **les termes/enjeux** du sujet.
- Contextualiser** le sujet, les documents/œuvres et **leurs relations** (Mettre en place une **méthode d'analyse croisée des œuvres / une méthode de saisie du sujet** (par exemple, sous un angle choisi).
- Poser une méthode** (identifiée par les élèves) qui aide l'élève à introduire et conclure un écrit structuré.
- Les phrases d'accroches (non obligatoires) à convoquer avec à propos/efficacité !
- **Présentation synthétique des documents** (et non pas en déroulant la liste de tous les cartels : aucune plus-value).
- L'ouverture (non obligatoire) apporte somme toute plus-value.
- Mettre en place une **banque de références d'œuvres par domaine** (chaque élève se constitue stratégiquement son "musée imaginaire", propice aux épreuves écrites, mais aussi pour l'oral).
- Y placer des **œuvres "repères et communes de tous"**
- Poser une méthode** (identifiée par les élèves) d'analyse d'œuvres/de documents, en questionnant leurs relations (par exemple, mise en regard de 2 œuvres sur une même diapo), qui permette de dépasser une présentation perlée des œuvres une après l'autre.
- Contextualisation/explicitation** incontournable de l'œuvre (citation, ...) convoquée, afin de dépasser l'approche purement descriptive/littérale.
- Chaque argumentaire** est appuyé à minima par **une référence** (idéalement développée).
- Poser des situations d'apprentissage** (écrites et orales) qui **mobilisent l'argumentation personnelle** (et une culture personnelle).
- Maintenir une veille sur la maîtrise de la langue française écrite (sans décote de points !) et penser des modalités qui invitent les élèves à **rédigier/recopier les noms d'artistes/d'auteurs et autres vocabulaires spécifiques**. (Préférons nommer le document convoqué par son auteur, en lieu et place de « doc.1 »)
- Respecter la **normalisation établie des cartels**.

